

# Plan Local d'Urbanisme

## Pièce n°5 - ZONAGE

### Modification n°2

#### Document APPROBATION

Plan d'urbanisme modifié n°1  
Approuvé le 18 Janvier 2012  
L'architecte  
-Ratelard-  
-Les Molliets-

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du

#### ZONES URBAINES

- zone urbaine
- zone urbaine d'habitat ancien
- zone urbaine dont la hauteur du bâti ou l'écartement des constructions est limitée à 12 mètres
- zone urbaine destinée à recevoir les constructions et installations liées aux activités économiques
- zone urbaine destinée à accueillir des équipements de loisirs
- zone urbaine soumise à des règles de densité ou de hauteur de bâtiments

#### ZONES A URBANISER

- zone à urbaniser
- zone à urbaniser stricte
- zone à urbaniser stricte destinée à recevoir les constructions et installations liées aux activités économiques

#### ZONES AGRICOLES

- zone agricole
- zone agricole d'intérêt paysager

#### ZONES NATURELLES

- zone naturelle
- zone naturelle destinée à accueillir des équipements de loisirs
- zone naturelle destinée à accueillir un camping
- zone naturelle où l'activité du site est dominante
- zone naturelle qui abrite uniquement les garages
- zone naturelle habitée
- zone naturelle protégée
- zone naturelle autorisant les relais téléphoniques
- zone naturelle permettant des projets liés au photovoltaïque

#### AUTRES

- zone concernée par d'anciens travaux miniers soumis à un régime de constructions (art R. 25-11 du code de l'urbanisme)
- zone concernée par le plan d'indexation en "Z"
- Emplacement réservé
- Constructions évitantes mais non cadastrees
- Bâtiments agricoles

